



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **10 décembre 2018**

Délibération n° 2018-3250

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Bron - Saint Priest

objet : Restructuration du pôle commercial Champ du Pont - Travaux d'accessibilité phase 1 - Bilan de la concertation préalable

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Longueval

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 20 novembre 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 12 décembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Crimier), Bernard (pouvoir à M. Sannino), Chabrier (pouvoir à Mme Belaziz), Barret (pouvoir à M. Cohen), Mme Berra (pouvoir à Mme Nachury), MM. Denis (pouvoir à Mme Frier), Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 10 décembre 2018**Délibération n° 2018-3250**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Bron - Saint Priest

objet : **Restructuration du pôle commercial Champ du Pont - Travaux d'accessibilité phase 1 - Bilan de la concertation préalable**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 novembre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Le projet de restructuration du pôle commercial de la Porte des Alpes est situé sur les Communes de Bron et de Saint Priest. Il fait suite à la décision des enseignes Leroy Merlin et Ikea de se relocaliser sur le site du Puisoz à Vénissieux.

La société Ceetrus, propriétaire des emprises qui seront libérées au plus tard en octobre 2019, au départ d'Ikea et de Leroy Merlin, porte un projet commercial qui a pour objectifs :

- la stabilité de l'hypermarché Auchan et de sa galerie marchande,
- le maintien des enseignes déjà présentes sur le site,
- la restructuration et la commercialisation des emprises libérées par Ikea et Leroy Merlin avec le développement de 5 000 m² de surface de vente supplémentaire,
- l'intégration progressive de nouvelles fonctions commerciales : tertiaire, loisirs, services.

Le projet doit se développer en 2 phases :

- une 1ère phase entre 2019 et 2022 pour la réalisation d'un centre commercial destiné à des moyennes surfaces sur l'emplacement actuel de Leroy Merlin et d'un second centre commercial comprenant des boutiques, services et restauration en lieu et place d'Ikea. Cette 1ère phase représente une surface de plancher (SDP) de l'ordre de 54 000 m² dont 27 700 m² de surfaces de vente (SDV), soit 5 000 m² de SDV de plus par rapport à l'existant ainsi qu'une offre de restauration,
- une 2nde phase est envisagée sur la période 2022-2025 dont la programmation (dimensionnement, typologie, phasage) sera étudiée en cohérence avec le développement des autres sites stratégiques de la Porte des Alpes et de l'est lyonnais. Elle nécessitera une modification du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H).

Un permis de construire sera déposé par la société Ceetrus. Il portera uniquement sur la réalisation de la 1ère phase. L'objectif de la société Ceetrus est de pouvoir engager des travaux dès la libération du site en octobre 2019 pour éviter la constitution d'une friche commerciale.

Pour la phase 1 (2021-2022), la Métropole de Lyon prévoit d'engager des travaux d'accessibilité qui seront financés en grande partie par la société Ceetrus, via le versement d'une participation pour équipements publics exceptionnels à l'obtention du permis de construire. Par délibération du Conseil n° 2018-3030 du 17 septembre 2018, le montant de l'autorisation de programme a été porté à 8 630 240 € en dépenses, comprenant l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux d'accessibilité (EFPAT) de la phase 1, estimée à 5 549 000 € HT.

Ces travaux ont pour objectifs :

- d'accompagner la restructuration du pôle commercial en vue du départ d'Ikéo et Leroy Merlin,
- d'offrir plusieurs alternatives pour accéder au pôle commercial depuis l'autoroute A43 et les différents échangeurs,
- de requalifier les voiries structurantes d'agglomération en proposant des aménagements adaptés au projet en apportant une attention particulière aux différents modes de déplacement, à la qualité paysagère et à l'intégration urbaine de l'infrastructure,
- d'améliorer la circulation aux abords du site et le fonctionnement des principaux carrefours régulièrement saturés aux heures de pointe,
- de valoriser les modes actifs et améliorer les cheminements modes doux vers les sites environnants, notamment le campus universitaire et le parc technologique.

Sont notamment envisagés dans le cadre de la 1^{ère} phase :

- la création d'un accès direct depuis le boulevard de l'Université géré par un carrefour à feux,
- le redressement du carrefour à feux existant avec le boulevard André Boulloche, actuellement saturé en heure de pointe, pour améliorer sa capacité,
- la création d'un nouvel accès au futur parking silo depuis le boulevard de la Porte des Alpes. Cet aménagement implique la création d'un carrefour à feux au niveau du rond-point de l'Aviation, actuellement saturé en heure de pointe, pour améliorer sa capacité,
- la réalisation d'un accès pour desservir le parking silo depuis le boulevard André Boulloche. Cet aménagement implique la requalification de la frange est du boulevard André Boulloche et la réalisation d'un carrefour à feux.

En complément, la Métropole souhaite programmer des aménagements modes doux pour sécuriser les déplacements cycles, piétons aux abords du site et vers le campus universitaire ou le secteur d'habitation dit "des Lads".

En application des dispositions des articles L 103-2 3° et R 103-1 2° du code de l'urbanisme, la Métropole a décidé ouvrir une concertation publique préalable qui concerne uniquement le programme des travaux d'accessibilité, par délibération du Conseil n° 2018-2863 du 25 juin 2018.

II - Déroulement de la concertation préalable

La concertation relative à l'opération d'accessibilité s'est déroulée du 13 août au 3 octobre 2018 par la mise à disposition d'un dossier de concertation préalable et de registres destinés à recueillir les commentaires du public à la Mairie de Bron, à la Mairie de Saint Priest et à la Métropole aux heures d'ouverture.

Le dossier de concertation préalable était également disponible sur le site institutionnel de la Métropole (www.grandlyon.com), les observations pouvant également être déposées sur la boîte mail : concertation.immochan@grandlyon.com.

Trois annonces légales ont été diffusées dans le journal "Le Progrès" : le 9 août avant l'ouverture de la concertation, le 3 septembre et une dernière le 25 septembre, avant la clôture de la concertation.

Le dossier de concertation préalable comprenait :

- la délibération approuvant l'ouverture et les modalités de la concertation préalable,
- une notice de présentation fixant les objectifs du projet et son périmètre,
- un cahier destiné à recueillir les observations du public.

III - Bilan de la concertation préalable

À l'issue de cette concertation, il a été inscrit un seul avis sur le site internet institutionnel de la Métropole. Celui-ci exprime le souhait de créer, dans le cadre du réaménagement global des dessertes de l'ensemble du site, un accès piéton sécurisé depuis la station de tramway, le long du boulevard André Boulloche, afin de faciliter l'accès aux enseignes existantes côté sud, à savoir : KFC, Mc Donald, Darty, Burger King, La Halle.

Dans un 1^{er} temps, la bretelle d'accès à Auchan présente sera conservée. Il n'est donc pas prévu de requalifier à court terme la frange ouest du boulevard André Bouloche. En revanche, son réaménagement pourrait être envisagé dans une 2nde phase.

En phase 1, la Métropole a prévu de réaliser des aménagements modes doux pour sécuriser les déplacements cycles, piétons aux abords du site, notamment entre le pôle commercial et le campus universitaire.

La faisabilité d'un accès piéton sécurisé sera donc étudiée dans le cadre de la conception du projet global, via le boulevard André Bouloche ou l'impasse de l'Hippodrome.

Le bilan ne fait ressortir aucun élément de nature à entraîner une modification des objectifs poursuivis par le projet et des documents soumis à la concertation.

Il est donc proposé au Conseil de prendre acte de la concertation préalable ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Clôt la concertation préalable relative aux travaux d'accessibilité prévus dans le cadre de la restructuration du pôle commercial Champ du Pont des communes de Saint Priest et Bron.

2° - Approuve :

a) - le bilan de la concertation préalable pour ce projet,

b) - l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux d'accessibilité de la phase 1.

3° - Décide de poursuivre les études à réaliser sur l'opération n° 0P09O5553.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 décembre 2018.